

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30**

N° DEL2020\_219 : COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ

**L'an deux mille vingt , le quinze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

**Membre excusé** : Monsieur Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

**Votants : 48**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

### **N° DEL2020\_219 : COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ**

Pilote : Transports Urbains

**Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,**

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) la création d'un comité des partenaires (article L1231-5 du code des transports).

Ce comité des partenaires associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers et d'habitants. Il doit se réunir selon une récurrence a minima annuelle. Il doit être également consulté avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, de toute évolution du taux du versement mobilité et l'adoption de document de planification de la mobilité. Ce comité donne des avis simples.

Les dispositions relatives au comité des partenaires sont immédiates.

Par conséquent, l'AOM doit créer ce comité dès à présent.

Chaque AOM fixe librement la composition et les modalités de fonctionnement à condition d'y associer des représentants des employeurs, d'usagers et d'habitants.

Il est proposé que le comité des partenaires soit présidé par la présidente de l'Agglomération ou son représentant et de fixer sa composition comme suit :

- En qualité de représentants de l'Agglomération :

- le vice-président délégué à la mobilité, aux transports et au stationnement,
- la vice-présidente déléguée à la planification et à l'urbanisme,
- le vice-président délégué à la voirie,
- le vice-président délégué au plan climat territorial,
- le vice-président délégué au développement économique.

- En qualité de représentants des employeurs :

- les entreprises de plus de 100 salariés exerçant sur le territoire de l'Agglomération
- la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, l'hôpital, l'État, le Département, la CPAM, la CAF et Tarn Habitat.

- En qualité de représentants des usagers :

- la FNAUT (usagers), la FCPE du Tarn (parents d'élèves), les associations APF et CECINET (PMR et handicapés)

- En qualité de représentants des transporteurs :

- La FNTV et l'OTRE (transport de voyageurs et de marchandises), l'ATTS (transports scolaires), les taxis albigeois, le SDIS et la fédération des ambulanciers.

- En qualité de représentants des habitants :

- 5 représentants pour Albi, 2 pour Saint-Juéry et 1 représentant pour les autres communes de l'Agglomération.

En cas de pluralité de candidatures, les représentants des habitants seront désignés par tirage au sort à la suite d'un appel à candidatures organisé par l'Agglomération. Les représentants seront majeurs.

## **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et l'article L1231-5 du code des transports,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 octobre 2020,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la création d'un comité des partenaires de la mobilité ;

**FIXE** la composition de ce comité comme suit :

Représentants de l'Agglomération :

- le vice-président délégué à la mobilité, aux transports et au stationnement,
- la vice-présidente déléguée à la planification et à l'urbanisme,
- le vice-président délégué à la voirie,
- le vice-président délégué au plan climat territorial,
- le vice-président délégué au développement économique.
- 

Représentants des employeurs :

- les entreprises de plus de 100 salariés exerçant sur le territoire de l'Agglomération,
- la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, l'hôpital, l'État, le Département, la CPAM, la CAF et Tarn Habitat.
- 

Représentants des usagers

- la FNAUT, la FCPE du Tarn, les associations APF et CECINET.
- 

Représentants des transporteurs :

- La FNTV, l'OTRE, l'ATTS, les taxis albigeois, le SDIS et la fédération des ambulanciers.

Représentants des habitants (majeurs):

- 5 représentants pour Albi, 2 pour Saint-Juéry et 1 représentant pour les autres communes de l'Agglomération.

**DIT** que les représentants des habitants seront désignés par tirage au sort à la suite d'un appel à candidatures organisé par l'Agglomération.

Pour extrait conforme,  
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL